

**Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2019**

Objet : Culture 2019.- Convention de partenariat culturel entre la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il importe de définir les axes de partenariats culturels par une convention entre la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention de partenariats culturels entre la Ville et l'Université Libre de Bruxelles sont approuvés.

Annexes :

[AEI/Convention de partenariat entre la Ville et l'ULB FR/NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)